

Secrétariat de la Commission Nationale du Label  
Bureau d'Appui Cit'ergie (BAC)  
Courriel : cnl.citergie@ademe.fr

Monsieur Norbert METAIRIE  
Président de Lorient Agglomération

Lorient Agglomération  
CS 20001  
56314 Lorient Cedex

Aix-les-Bains, le 25 juin 2020

Objet : Octroi du renouvellement du label Cit'ergie à Lorient Agglomération

Monsieur le Président,

**Félicitations !** La Commission nationale du label Cit'ergie, qui s'est réunie le 17 juin 2020, a le grand plaisir de vous faire part de son accord pour le renouvellement du **label Cit'ergie** pour Lorient Agglomération, au regard de la qualité de sa politique générale en matière d'énergie et de climat, voire plus largement de transition écologique.

Cette décision est conforme aux statuts et au règlement de Cit'ergie et se fonde sur les différents documents d'engagement pour la politique énergétique et sur le score que vous avez pu obtenir.

**Sur le total des 459 points possibles pour votre collectivité, Lorient Agglomération a atteint 319,8 points, soit 69,7 % de son potentiel**, ce qui remplit une nouvelle fois les critères de labellisation.

La Commission Nationale du label vous félicite pour le renouvellement de votre label et votre incroyable progression en termes de points : + 10 points (de 58,5 % à 69,7 %) entre 2015 et 2020. La commission souligne votre inventivité et note les progrès particulièrement remarquables dans les domaines 3 et 5 (approvisionnement en énergie, eau, assainissement et organisation interne). Le domaine 1 de la planification territoriale a aussi connu une très belle progression (+ 15,4 %) : il dépasse maintenant, comme le domaine 5, le niveau Cit'ergie Gold (75 %).

A l'inverse, le domaine 4 de la mobilité n'a pas connu de progression (en termes de score) depuis la précédente labellisation et est aujourd'hui tout juste au niveau Cit'ergie (51,4 %). La Commission souligne que les actions sur la mobilité sont assez récentes (depuis 2017) : travaux engagés sur le pôle multimodal à la gare et refonte totale du réseau de transport en commun notamment. Votre ambition (+ 9,6 % d'actions programmées) sur la question prouve que vous avez bien identifié votre faiblesse et pris les mesures pour rattraper ce retard en la matière. Une évolution de votre rôle d'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) vers celle des Mobilités (AOM) devrait permettre d'avancer plus rapidement, en lien avec les communes de votre territoire, pour créer une cohérence territoriale sur les questions de mobilité.

Si une démarche territoriale de transition écologique se met progressivement en place, avec la labellisation Cit'ergie de 4 communes de votre intercommunalité, elle pourrait encore être renforcée. La Commission vous encourage vivement à continuer à travailler étroitement avec les communes : la plateforme de services « Energies » d'accompagnement des 25 communes peut constituer la base d'une démarche territoriale de plus grande envergure et d'ambitions encore plus élevées. Dans ce cadre, la question d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal pourrait être reposée, puisque déjà 24 des 25 PLU communaux sont réalisés par l'agglomération. La prise de compétence sur les réseaux de distribution d'énergie serait également à investiguer.

D'autres recommandations sont proposées dans le rapport d'audit, joint à ce courrier.

Conformément aux termes du règlement du label Cit'ergie, nous vous rappelons que :

- le label vous est octroyé pour quatre ans, au terme desquels vous devrez vous soumettre à une nouvelle procédure de demande de label (échéance de renouvellement fin 2024) ;
- vous devrez organiser chaque année, jusqu'à l'échéance de renouvellement, la visite de suivi de la mise en œuvre de votre programme d'actions, réalisée par le conseiller Cit'ergie ;
- pour communiquer, vous pouvez utiliser la charte graphique Cit'ergie disponible via le lien suivant : [http://multimedia.ademe.fr/catalogues/citergie\\_charte/index.html](http://multimedia.ademe.fr/catalogues/citergie_charte/index.html)

Enfin, afin de célébrer cette réussite, vous serez convié à la **cérémonie officielle de remise des labels Cit'ergie qui aura lieu aux Assises Européennes de la Transition Énergétique, à Dunkerque en janvier 2021.**

Avec nos sincères salutations,



Marie-Pierre SIRUGUE  
Présidente de la Commission



Emeline JOLY  
Secrétaire de la Commission

---

Pièce jointe : rapport d'audit

NB : La Commission nationale du label est composée des experts suivants :

- Sébastien CONTAMINE, Représentant du réseau FLAME, Directeur de l'Aduhme
- Marie-Laure FALQUE-MASSET, représente RARE, Stratégie énergétique et projets européens, IAU Ile de France (AREC)
- Rozenn FERREC, représentante FNAU, Chargée d'études / Dynamiques sociales - Énergie, Direction Études urbaines et Aménagement, Audélor
- Frédéric MABILLE, Consultant en Innovation Technique, Direction Générale Ville et Environnement, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Julie PURDUE, Déléguée Générale Adjointe et Responsable du Pôle Énergie, AMORCE
- Agnès SERRES, Chef de service Etudes Et Prospectives, Direction de la Maîtrise de l'Energie de Besançon
- Marie-Pierre SIRUGUE, Chargée de mission énergies renouvelables au Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté et co-animatrice du groupe énergie climat de l'AITF (Association des ingénieurs territoriaux de France)

Copies par mail :

- Référents de la collectivité : Isabelle MALOT, Jean-Paul AUCHER
- Conseiller Cit'ergie : Nicolas THIBAUT
- Auditeur Cit'ergie : Anne RIALHE
- Direction régionale ADEME : Vincent BRIOT
- Service Politique Territoriale de l'ADEME : Eric VESINE, Guillaume BASTIDE
- Membres de la Commission nationale du label : cités ci-dessus
- Membres du Bureau d'Appui Cit'ergie : Cristina BIRMAN, Marie-Laure VERGAIN

Diffusion : Emeline JOLY, secrétariat de la Commission, Bureau d'Appui Cit'ergie

# Rapport d'audit

## Chapitre 5 : Vérification globale du dossier



### Collectivité de CA Lorient

Source : Rapport d'audit  
Version mai 2017

Etabli par l'auditeur le : 12 mars 2020

**Important : Ce document est susceptible d'être modifié à la demande de la Commission nationale du label suite à l'étude du dossier.**

Pré-avis de l'auditeur : Avis favorable de l'auditrice pour le renouvellement du label Cit'ergie

Avis positif pour l'octroi du label :  X

Avis positif sous réserve : .....

Avis négatif :

Commentaires : La CA Lorient est engagée dans le label Cit'ergie depuis 2015, avec un premier audit et une première labellisation Cit'ergie à 58,5%. Depuis 2015, la CA Lorient a eu une progression remarquable, de plus de 10%, lui permettant de demander en 2020 son premier ré-audit Cit'ergie. Elle a réalisé de nombreuses actions, en particulier sur le domaine 3, approvisionnement et dépollution, et en lien avec l'intercommunalité (réalisation des PLU pour 10 communes en régie par exemple). La dynamique territoriale autour de Cit'ergie est très forte sur l'agglomération, avec l'engagement de la ville-centre et de 4 autres communes. Le domaine 4, de la mobilité, reste à améliorer.

*Remarque préalable : l'auditeur reçoit du conseiller la « check-liste Cit'ergie » pour réaliser un premier contrôle du dossier et échanger avec le conseiller sur son contenu.*

## 1. Type d'audit, présences

Audit Cit'ergie  
/eea® gold

Lieu, date de l'audit : Maison de l'agglomération, Lorient / visio-conférence  
(mesures préventives contre le Covid-19), 11 mars 2020, 9h00-11h55

### Participants

Mathieu SARDA : DGS

Isabelle MALOT : Cheffe de projet Cit'ergie / PCAET

Andre DOUINEAU : Directeur transports déplacements

Katell CHOMARD : Directrice urbanisme réglementaire

Laurent LE DEVEDEC : Responsable de l'unité Energies

Marie-Laure LAMY : Directrice de l'agence locale de l'énergie et du climat ALOEN

Rozenn FERREC : Chargée d'étude de l'agence d'urbanisme AUDELOR

Excusé (blessé) : Jean-Paul AUCHER élu référent Cit'ergie

## 2. Auditeur Cit'ergie

Nom / Prénom : RIALHE Anne

Entreprise : AERE

Adresse : 3 impasse de la Retourde

Téléphone / fax / e-mail : 04 79 54 87 23 / 04 79 54 87 23 / a.rialhe@aere.fr

## 3. Conseiller

Nom / Prénom : THIBAUT Nicolas

#### **4. Vérification des pièces du dossier de demande de labellisation**

L'auditeur a vérifié le caractère complet du dossier de demande de labellisation par le biais de la check-liste Cit'ergie. Ses principales remarques sont les suivantes :  
*(Remarques sur les aspects formels du dossier – rédaction, pièces jointes, annexes, délibérations, remplissage du catalogue)*

Le dossier est complet, la rédaction est précise, des synthèses en début de chaque mesure donnent l'évolution des actions par rapport à l'audit précédent de 2015 et une vue globale de l'avancement. Pour les indicateurs, l'indicateur obligatoire 14.c - Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m<sup>2</sup>) n'est pas complété, car il agrégerait plusieurs bâtiments, et sa moyenne n'aurait pas de signification pour un EPCI. Les pièces jointes nécessaires sont bien disponibles dans le dossier, la délibération de demande de renouvellement du label a été prise le 17 décembre 2019. D'un point de vue formel, le dossier est très bien constitué, sur le fond, le dossier montre l'engagement de la collectivité.

#### **5. Mise en place d'une organisation en mode projet au sein de la collectivité**

L'auditeur a vérifié les principaux critères de qualité de l'organisation de la collectivité par le biais de la check-liste Cit'ergie. Ses principales remarques à ce sujet sont les suivantes :

*(Pertinence des instances mises en place, de leur composition et de leur fonctionnement, pérennité de la démarche...)*

Une note (du 28 mars 2019) sur la transversalité entre les démarches de transition environnementale et énergétique de l'EPCI met en place le dispositif de pilotage transversal de toutes ses démarches, avec revue de projet annuelle, tableau de bord transversal pour suivre les actions, rappel de la constitution et du rôle de l'équipe d'animation et du comité de suivi. Leur composition est large, garante de la bonne transversalité de la démarche. Ces instances associent aussi les principaux partenaires externes à la collectivité, qui mettent en oeuvre sa politique. La démarche semble robuste et pérenne.

En lien avec la ville-centre, l'état des lieux Cit'ergie a permis des temps de travail en interne, avec les 5 communes et aussi des temps avec des partenaires extérieurs, regroupant tout ou partie de ces groupes, les autres acteurs de la collectivité ainsi que ses partenaires extérieurs.

#### **6. Mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie**

L'auditeur a vérifié les principaux critères de qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité par le biais de la check-liste Cit'ergie. Ses principales remarques à ce sujet sont les suivantes :  
*(Pertinence de la vision et des objectifs de la collectivité, cohérence des actions réalisées et planifiées par rapport aux enjeux, niveau d'ambition et adéquation des moyens déployés, détail du programme et suivi prévu ...)*

La politique climat-air-énergie de l'agglomération de Lorient s'ancre sur l'Agenda 21 de 2012, le PCAET et le SCOT (avec une forte dimension énergie-climat), avec lesquels elle partage les objectifs globaux (à 2050, -64% de GES et -38% de consommation d'énergie par rapport à 2008) à 2050 déclinés également avec des objectifs quantitatifs à 2030. Elle couvre bien tous les secteurs consommateurs avec des objectifs quantitatifs ambitieux. Elle a entraîné dans sa démarche, en plus de la ville-centre, 4 autres communes et 4 communes sont en discussion pour rejoindre la démarche.

L'agglomération mesure actuellement une décroissance des consommations d'énergie (-5%) et des émissions de gaz à effet de serre (-4%), obtenue en particulier par une programmation énergétique ambitieuse, une politique volontaire et efficace de développement des réseaux de chaleur bois-énergie, la mise en place d'un groupement d'achat d'énergie associant collectivités, secteurs parapublic et privé,

des actions de sensibilisation du grand public, des entreprises, la mise en place d'outils satellites (SEM, SPL).

La vision et la stratégie sont ambitieuses, le programme d'actions est détaillé, bien construit, avec des responsables identifiés. Cit'ergie est complètement intégrée aux autres démarches (PCAET, SCOT, Agenda 21). L'agglomération est active pour identifier et mobiliser des moyens financiers complémentaires, via des projets régionaux, nationaux, européens, permettant de financer des projets et des ressources humaines, en particulier chez ses partenaires, pour les domaines 2, 3 et 6.

## 7. Evaluation de l'auditeur

	<b>Evaluation initiale du conseiller</b>	<b>Corrections de l'auditeur (en relatif, par ex -2points)</b>	<b>Résultats présentés à la commission nationale du label</b>
Points potentiels	459,0	0	459,0
Points effectifs	323,7	-3,9	319,8
En pour cent	70,5%	-0,8	69,7%

### Remarques de l'auditeur sur la notation du conseiller :

La notation du conseiller est rigoureuse, sans tirer les notes à la hausse. La décomposition des points en B, MO et E est claire.

Les réductions de potentiel sont limitées, car la collectivité soit dispose des compétences, soit les partage avec la ville-centre, les communes et/ou des outils dédiés (SEM, SPL).

### Remarques de l'auditeur sur les performances de la collectivité au regard des six domaines d'actions Cit'ergie :

Les performances de l'agglomération de Lorient sont très bonnes, confortées par un programmé parfois significatif pour quelques domaines. Deux domaines, le domaine 1, le développement, la planification urbaine et régionale et le domaine 5, l'organisation interne sont excellents, à plus de 75%, le domaine 6, la communication et la coopération est quasiment excellent, à presque 75%, le domaine 2, les bâtiments et équipements de la collectivité et le domaine 3, l'approvisionnement et la dépollution, sont bons, à plus de 60%. Seul le domaine 4, la mobilité, est juste correct, à 51%, mais avec un programmé significatif, à 10%.

Cette notation traduit bien les forces et les faiblesses de l'agglomération de Lorient, pour les points forts son organisation interne, des documents de planification engageants, des PLU exigeants, des moyens mis en formation, une dynamique locale du territoire, avec l'engagement de la ville de Lorient et de 4 autres communes, ainsi que 4 autres communes potentiellement après les élections ; pour les points faibles, il s'agit principalement de la mobilité, de la question du stationnement, points faibles pour des raisons budgétaires et des choix valorisant encore la politique de la voiture.

## 8. Propositions de l'auditeur, points de vigilance pour le conseiller et la collectivité

Les recommandations suivantes sont à adapter dans les documents, à intégrer dans le processus Cit'ergie ou à vérifier dans le cadre du contrôle annuel des résultats (visite annuelle du conseiller) :

En complément des très bons résultats de la CA Lorient, l'auditrice fait les recommandations suivantes :

- Planification
  - o Rester attentif sur la possibilité de réaliser un PLUi plutôt que des PLU communaux (gain de temps et de budget, harmonisation des politiques)
  - o La CA Lorient fait face à une faiblesse des données fournies par l'observatoire régional, qui sont trop anciennes pour être réellement utiles et suivre les évolutions.
    - L'auditrice recommande de faire suivre cette préoccupation au niveau régional, national et dans ses réseaux. Elle la fera elle-même remonter au BAC et à l'ADEME.
  - o Renforcer le travail sur la mesure et l'amélioration de la qualité de l'air, intérieur et extérieur
  - o Renforcer dans les documents de planification la prise en compte des possibles surchauffes estivales, des îlots de chaleur et leur traitement

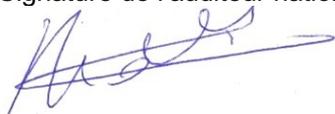
- Patrimoine de la collectivité
  - o Pour garantir un patrimoine de qualité, renforcer lors de la conception la prise en compte des possibles surchauffes estivales, des îlots de chaleur et leur traitement
  - o Suggestion : revoir le bien fondé d'acquérir des bâtiments en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement), qui ne garantit pas les performances énergétiques des bâtiments
  - o Finaliser la mise en œuvre du suivi fin (pas de 10') des consommations des bâtiments, développer des actions de sobriété, avec les agents et occupants des bâtiments
  - o A partir des données disponibles, suggestion de réaliser un schéma directeur immobilier, pour établir et partager une stratégie immobilière, formalisant dans un document les normes de construction retenues, les niveaux de performance à atteindre, en neuf comme en rénovation
- Production d'énergie sur le territoire
  - o Poursuivre les projets de développement des ENR, tant à grande échelle (bois énergie) que pour les projets pilotes (ferme pilote éolienne off-shore, etc.)
  - o Assurer une veille technique et législative sur les projets ENR
- Mobilité
  - o Une réflexion de fond doit être menée sur la question de la mobilité et du stationnement
    - Sur la vision et la stratégie, à l'échelle territoriale, de la politique de mobilité et de stationnement, pour intégrer les 23 visions communales actuelles en une vision et une stratégie homogènes
    - Sur les sources de financement possibles des actions nécessaires
  - o De même une réflexion doit être menée sur la logistique urbaine
  - o Continuer le déploiement du covoiturage, du télétravail
  - o Suggestion : aborder avec prudence les solutions « innovantes » actuelles, qui pourraient à terme se révéler des sources de dépenses d'exploitation grevant encore plus les dépenses publiques, s'orienter des solutions à faible coût d'exploitation et de maintenance, testées et fiables
- Organisation interne
  - o L'auditrice recommande que tous les projets (pas seulement ceux avec une question « énergie ») soient vus et si besoin analysés par l'équipe Cit'ergie, sous l'angle énergétique et climatique (biodiversité, eau, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, gestion des déchets...).
  - o Lors de la prochaine mandature, suggestion d'identifier un élu en charge du patrimoine
  - o Suggestion : formaliser les différentes politiques, par des délibérations, des notes de service, pour bien les ancrer dans la politique de la collectivité
- Mobilisation externe
  - o Finaliser la réflexion engagée sur la communication et la coopération en réfléchissant et en structurant l'action par cible et non par politique sectorielle (cible grand public, entreprises, agriculture...)
  - o Suggestion : compléter les politiques vers les acteurs économiques (tourisme, innovation, activités économiques) en y intégrant une véritable dimension développement durable, incluant le climat, l'air et l'énergie, et pas seulement une approche de développement économique
  - o Suggestion : accentuer la concertation avec le grand public et la société civile, en complément du travail avec les relais

## 9. Signature de l'auditeur

Ce document, **signé par l'auditeur uniquement**, est envoyé au conseiller (envoi numérique).

Lieu et date : Aix-les-Bains, le 12 mars 2020

Signature de l'auditeur national :



## 10 Signature du conseiller

Ce document, **signé par l'auditeur puis le conseiller**, est transmis par le conseiller au secrétariat de la Commission nationale du label (envoi numérique via l'EMT).

J'atteste avoir pris connaissance et intégré les indications et corrections de l'auditeur dans le dossier de demande de labellisation, notamment les chapitres 1 à 4, le catalogue d'actions Cit'ergie et le programme de politique climat-air-énergie.

Lieu et date : Nantes, le 27 mars 2020

Signature :

Handwritten signature in black ink, reading "M. Thibault".